




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-501**

**Séance publique du**

**9 novembre 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181109- lmc1142296-DE-1-1
Date de signature : 13/11/2018
Date de réception : mardi 13 novembre 2018
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : DROIT DE LA FEMME ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

Le 9 novembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/11/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Reine MERGER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Josyane SOLARI à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD.

Secrétaire : Karima ZERKANI-RAYNAL

Madame Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Jeunesse Petite Enfance,  
Enfance

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 NOVEMBRE 2018

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Catherine SILVESTRE

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : DROIT DE LA FEMME ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation du Droit des Femmes, la ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions, à diverses associations afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale. Ce rapport mentionne des subventions d'un montant total de **5 000 €** réparti comme suit :

- Il est proposé de soutenir l'association "La Tête dans les Nuages" pour un montant de 2 000 € qui développe et réalise la diffusion d'un spectacle vivant sur le thème de l'émergence des femmes pendant la Seconde Guerre Mondiale, à l'occasion du centenaire.

La compagnie propose de mettre à disposition des places pour les femmes fréquentant les centres sociaux lors d'une représentation dédiée.

- Il est proposé de soutenir le fonctionnement du centre d'hébergement « Le Relais des Possibles » pour un montant de 3 000 €, qui accueille des femmes en difficulté ou victimes de violences conjugales. En particulier, il est proposé de soutenir l'action « laverie solidaire » développé par l'association.

Le tableau ci-joint présente les associations concernées, leurs activités et le montant des subventions proposées en 2018.

La dépense correspondante pour les subventions de fonctionnement **du Droit des Femmes** est d'un montant total de **5 000 € (cinq mille euros)**.

Les montants ont été validés en date du 10 octobre 2018.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement pour l'année 2018, telles que présentées dans le tableau ci-après,
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 025 6574 920 (6408) (**Aide sociale Secteur Femmes** ) pour un montant de **5 000 €** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2018-501 - DROIT DE LA FEMME ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE  
FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**DOTATIONS DROIT DE LA FEMME  
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018**

<b>Tiers</b>	<b>Association</b>	<b>Objet de l'Association</b>	<b>DOTATIONS 2016</b>	<b>DOTATIONS 2017</b>	<b>PROPOSITION DOTATIONS 2018</b>
<b>Subvention de Fonctionnement Secteur Femmes – Ligne N° 6408</b>					
66683	La Tête dans les Nuages	Favoriser, développer et promouvoir la création, la réalisation, la production et la diffusion du spectacle vivant. Sensibilisation et formation des femmes et des jeunes au théâtre	3000,00 €	2500,00 €	2 000,00 €
9288	Le relais des Possibles	Création et gestion de toute forme d'hébergement ou lieu d'accueil destinés aux femmes ou familles en difficulté afin d'éviter la rupture de leurs liens sociaux	0	3400,00 €	3 000,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>3 000,00 €</b>	<b>5 900,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>